

## Annexe

### Harmonisation des comptabilités de gestion agricoles en Wallonie

Alors que la comptabilité générale enregistre les opérations dans une optique financière suivant une forme légale, la comptabilité de gestion traite les données de manière à analyser le fonctionnement de l'entreprise afin d'en améliorer sa gestion.

Les comptabilités agricoles de gestion tiennent compte des particularités du secteur agricole comme l'absence de distinction entre le patrimoine professionnel et le patrimoine personnel, la variabilité des cycles de production et l'impossibilité d'une répartition complète de tous les produits et de toutes les charges à tous les niveaux intermédiaires de résultats.

Pour être utile à l'agriculteur, cette comptabilité doit être composée d'un bilan, d'un résultat économique et d'un résultat financier. A partir de ces trois éléments, l'agriculteur avec l'aide de ses conseillers pourra établir des ratios de performance, identifier ses points faibles et améliorer sa rentabilité.

#### **1 Eléments du bilan**

Le bilan est une « photographie » de la situation patrimoniale d'une entreprise à un moment donné. Il met en évidence les sources de financement de l'entreprise (passif) et l'utilisation par l'entreprise de ces sources (actif).

Les bilans ne sont comparables d'une année à l'autre que s'ils sont établis à la même date et avec les mêmes méthodes de comptabilisation.

#### **Passif**

Le passif reprend les capitaux permanents et les exigibles à court terme.

Les capitaux permanents sont constitués d'une part, des capitaux propres regroupant les apports personnels du ou des propriétaires de l'exploitation, les résultats accumulés par l'entreprise et non distribués et les subventions en capital, et d'autre part, des dettes à moyen et long terme de l'entreprise.

Les exigibles à court terme reprennent les emprunts à moins d'un an et les autres dettes à court terme comme celles auprès des fournisseurs.

#### **Actif**

Les postes de l'actif reprennent les actifs immobilisés et les actifs circulants.

Les actifs immobilisés englobent l'ensemble des éléments déboursés pour constituer la structure de l'exploitation ; ils ont un faible degré de liquidité : frais d'établissement liés à une reprise ou non, immobilisations incorporelles (quota, droits...achetés ou repris), immobilisations corporelles (terres, cultures permanentes, améliorations foncières, bâtiments, matériel, cheptel vif,) et les immobilisations financières.

Les actifs circulants regroupent l'ensemble des actifs détenus par l'entreprise dont la vocation n'est pas de rester durablement au sein de l'entreprise (stocks, créances, etc.).

Le contenu du bilan présenté ci-dessous est volontairement limité aux actifs immobilisés et aux capitaux permanents car les autres éléments sont rarement comptabilisés dans le cadre des comptabilités de gestion en agriculture.

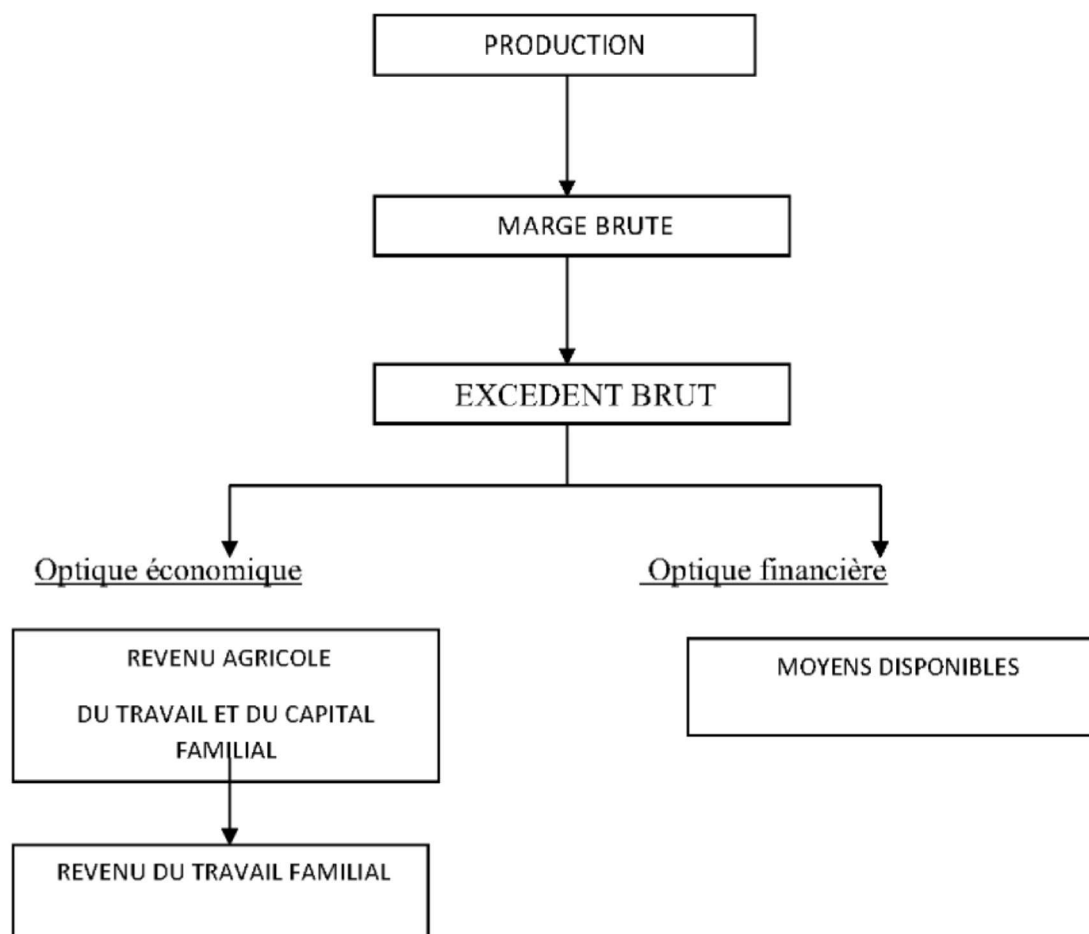
Contenu minimum du bilan établi dans les comptabilités de gestion en agriculture

<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>	
<p style="text-align: center;"><b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b></p> <p><b>Frais d'établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais liés aux reprises</li> <li>• Autres frais</li> </ul> <p><b>Immobilisations incorporelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits (p.ex. droit au paiement de base)</li> </ul> <p><b>Immobilisations corporelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Terres</li> <li>• Cultures permanentes</li> <li>• Améliorations foncières</li> <li>• Bâtiments</li> <li>• Matériel</li> <li>• Cheptel vif</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b></p> <p><b>Capital<sup>1</sup></b></p> <p><b>Subsides en capital</b></p>	<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>
	<p style="text-align: center;"><b><u>DETTES OU EXIGIBLES</u></b></p> <p><b>Dettes à moyen et à long terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emprunts à long et moyen terme « terres »</li> <li>- Emprunts à long et moyen terme « autres »</li> </ul>	

<sup>1</sup> Le « CAPITAL » est souvent calculé à partir du total de l'actif, diminué des emprunts à long terme.

## 2 Résultats économiques et financiers de l'exercice

### 2.1. Arborescence des résultats



## 2.2. Résultats économiques

Les résultats économiques sont établis à partir des charges et des produits comptabilisés au cours de l'exercice et engendrés par les productions des activités de l'exercice ainsi que par l'utilisation des facteurs de production correspondants.

### 2.2.1 Marge brute

La marge brute d'une activité est son résultat économique, sans tenir compte des aides à la production et au revenu, après avoir couvert l'ensemble des charges opérationnelles affectées correspondantes.

La marge brute est la différence entre la valorisation totale des productions d'une activité, cessions internes sortantes comprises, et les charges engagées spécifiquement pour réaliser la ou les production(s), y compris les cessions internes entrantes.

		EXEMPLES DE CONTENU
+	Production	Ventes de produits de l'activité de l'exercice.  Valeur des stocks des produits de l'exercice non vendus.  Variation de la valeur d'inventaire du bétail.  Valeur de la production d'une activité cédée à une autre activité.
-	Charges opérationnelles affectées	Valeur des matières premières utilisées venant des achats ou des stocks.  Valeur de la production provenant d'une autre activité de l'exploitation  Coûts de travaux par tiers  Frais de vétérinaire
=	<b>MARGE BRUTE</b>	

### 2.2.2 Excédent brut

L'excédent brut est le résultat économique de l'exploitation durant l'exercice sans tenir compte des aides à l'investissement, après avoir couvert l'ensemble des charges opérationnelles et des charges de structure, sauf les remboursements en capital et en intérêts des emprunts et les amortissements.

L'excédent brut est obtenu par différence entre la valorisation des productions de l'exploitation et des autres produits hormis les subventions en intérêts, les aides en capital et les produits de nature exceptionnelle (ventes d'avoirs, indemnités sécheresse...) et, l'ensemble des charges réelles sauf les charges financières, les amortissements économiques et les charges exceptionnelles.

	<b>MARGE BRUTE</b>	<b>EXEMPLES DE CONTENU</b>
+	Aides publiques et privées aux productions et au revenu	Droit au paiement de base ou aides couplées Aides aux mesures agri-environnementales
+	Recettes de locations et produits divers	Location de bâtiment
-	Charges opérationnelles non affectées	Consommation d'énergie, eau
-	Autres charges réelles sauf intérêts et amortissements	Fermages des terres Locations de quotas et droits Entretien, assurances des bâtiments Salaires payés
+/-	Régularisations des produits et des charges des exercices précédents	Plus-value sur la vente des stocks de produits finis de l'inventaire d'entrée
=	<b>EXCEDENT BRUT</b>	

### 2.2.3 Revenu agricole du travail et du capital familial

Le revenu agricole du travail et du capital familial est le résultat économique de l'exploitation durant l'exercice après avoir couvert l'ensemble des charges réelles annuelles, y compris les charges financières et les amortissements économiques et en tenant compte des aides à l'investissement. Les aides à l'investissement peuvent être allouées sous la forme de subventions en intérêts ou sous la forme d'une aide en capital (fraction).

Le revenu du travail et du capital familial est la différence entre d'une part, la valorisation de l'ensemble des productions de l'exploitation et des autres produits, hormis les produits de nature exceptionnelle (ventes d'avoins, indemnité sécheresse...) et d'autre part, l'ensemble des charges réelles, sauf les charges exceptionnelles.

		<b>EXEMPLES DE CONTENU</b>
	<b>EXCEDENT BRUT</b>	
+	Fraction de l'aide en capital <sup>2</sup>	1/5 <sup>ème</sup> de l'aide totale pour achat de matériel
+	Subvention en intérêts (si encore présents)	Subvention en intérêts de l'exercice
-	Intérêts bruts	Intérêts sur emprunts
-	Amortissements économiques	Amortissements du matériel
=	<b>REVENU AGRICOLE DU TRAVAIL ET DU CAPITAL FAMILIAL</b>	

<sup>2</sup> Fraction de l'aide en capital : dans l'approche économique de l'exploitation, les aides en capital sont à répartir sur 5 ans quand elles ont été reçues pour acheter du matériel, et sur 10 ans pour tous les autres types d'investissement.

## 2.2.4 Revenu du travail familial

Le revenu du travail familial est le résultat économique de l'exploitation, après avoir couvert l'ensemble des charges réelles et les charges calculées sur les capitaux en propriété engagés par l'exploitant dans l'entreprise (fermages nets sur terres en propriété, intérêts sur capital d'exploitation propre...).

Le revenu du travail familial est obtenu par différence entre d'une part, la valorisation de l'ensemble des productions de l'exploitation et des autres produits hormis ceux de nature exceptionnelle (indemnité pour calamités agricoles...) et, d'autre part, l'ensemble des charges réelles (sauf les charges exceptionnelles) et les charges calculées sur les actifs immobilisés engagés par l'exploitant dans l'entreprise (fermages nets sur terres en propriété, intérêts sur capital d'exploitation propre, autre que les terres).

		<b>EXEMPLES DE CONTENU</b>
	<b>REVENU AGRICOLE DU TRAVAIL ET DU CAPITAL FAMILIAL</b>	
-	Charges calculées sur le capital propre autofinancé	Fermages nets calculés <sup>3</sup> Les intérêts nets calculés sur le capital d'exploitation propre (hors terre) <sup>4</sup>
=	<b>REVENU DU TRAVAIL FAMILIAL</b>	

<sup>3</sup> Fermages nets calculés = (hectare en propriété \* fermage moyen de l'exploitation) – intérêts des emprunts liés à la terre. Si le résultat est inférieur à « 0 », on comptabilise « 0 »

<sup>4</sup> Les intérêts nets calculés sur le capital d'exploitation propre (hors terre) = (actifs immobilisés (hors terre) IE + actifs immobilisés (hors terre) IS)/2\*0,05 – intérêts des emprunts liés à leur acquisition. Si le résultat est inférieur à « 0 », on comptabilise « 0 »

2.3. Schéma général des résultats économiques  
2.3.1

<b>PRODUCTION</b>			
CHARGES OPERATIONNELLES AFFECTEES			
<b><u>MARGE BRUTE</u></b>		<b>AIDES</b> sauf aides en capital et en intérêts	<b>AUTRES PRODUITS</b>
CHARGES OPERATIONNELLES NON-AFFECTEES	AUTRES CHARGES REELLES sur intérêts et amortissements	REGULARISATION	
			<b><u>EXCEDENT BRUT</u></b>
<b><u>EXCEDENT BRUT</u></b>		<b>AIDES EN INTERETS</b> <b>FRACTIONS AIDES EN CAPITAL</b>	
INTERETS BRUTS	AMORTISSEMENTS ECONOMIQUE	<b><u>REVENU AGRICOLE DU TRAVAIL ET DU CAPITAL FAMILIAL</u></b>	
		CHARGES CALCULEES	<b><u>REVENU DU TRAVAIL FAMILIAL</u></b>



## 2.4. Résultats financiers

### 2.4.1 Moyens disponibles

Les moyens disponibles sont les moyens financiers que l'exploitation est capable de libérer à la fin de l'exercice à partir de tous les produits ordinaires et exceptionnels, y compris ceux provenant d'exercices antérieurs et de nouveaux emprunts, en tenant compte des nouveaux investissements, des annuités d'emprunts et de toutes les autres charges réelles ordinaires et exceptionnelles, sauf les amortissements.

Ces moyens disponibles seront utilisés par l'exploitant et sa famille pour un certain nombre de besoins comme les dépenses privées, le paiement des cotisations sociales et des impôts professionnels, l'épargne, ...

	INTITULE	EXEMPLES DE CONTENU
+	Ventes de la production de l'exploitation effectuées durant l'exercice	Vente de lait Vente de foin récolté l'exercice précédent
+	Aides	Aides au paiement de base, aides couplées, ... Aides aux mesures agri-environnementales Subvention en capital et en intérêts
+	Indemnités reçues durant l'exercice	Indemnité « sécheresse »
+	Recettes exceptionnelles	Vente d'une remorque
+	Nouveaux emprunts de l'exercice	
-	Charges opérationnelles de l'exercice	Engrais Achats animaux Electricité
-	Charges de structure réelles de l'exercice	Fermages payés Salaires payés Intérêts payés
-	Charges exceptionnelles	
-	Nouveaux investissements	Achat tonneau à lisier
-	Remboursement du capital emprunté	
=	<b>MOYENS DISPONIBLES</b>	

Il est important de souligner que l'approche des moyens disponibles reste imparfaite sur plusieurs plans, on néglige par exemple les dépenses effectuées pour l'exercice suivant, les dettes vis-à-vis des fournisseurs, les créances de clients...

Les moyens disponibles peuvent aussi être déterminés à partir de l'excédent brut.

Les produits et les charges estimées dans l'excédent brut comme les variations d'inventaires et la valorisation des produits lors de leur mise en stock, sont alors déduits ou ajoutés.

<b>INTITULE</b>	
<b>EXCEDENT BRUT</b>	
+	Subventions en intérêts reçues (si encore présentes)
-	Intérêts bruts payés
-	Capitaux remboursés
+	Aides en capital reçues
+	Aides à la production et au revenu relatives aux exercices précédents en tenant compte des régularisations déjà comptabilisées
+	Ventes ou utilisations des stocks des produits des exercices précédents en tenant compte des régularisations déjà comptabilisées
-	Valorisation des stocks des produits de l'exercice non vendus
-	Variation d'inventaires du bétail
-	Consommation du ménage
+	Recettes exceptionnelles
-	Charges exceptionnelles
+	Nouveaux emprunts
-	Nouveaux investissements
=	<b>MOYENS DISPONIBLES</b>

#### **2.4.2 Balance TVA**

La balance TVA est un élément utile à la gestion de l'exploitation en relation avec le choix du système de taxation à la TVA. Elle constitue aussi du disponible pour les agriculteurs bénéficiant du régime forfaitaire à la TVA lorsque le montant obtenu est positif et diminue d'autant le disponible en cas de solde négatif.

On distingue deux balances TVA : celle relative aux éléments courants et celle concernant les investissements.

La balance TVA courante est la différence entre les montants de TVA sur les ventes et sur les achats courants de l'exploitation.

La balance TVA des investissements est la différence entre les montants de TVA sur les achats de biens d'investissements de l'exploitation et les ventes d'actifs.

### **3 Ratios**

L'analyse des résultats d'une entreprise peut se faire en établissant des ratios constitués de rapports entre éléments du bilan et/ou entre résultats économiques.

Une analyse à l'aide de ratios doit toujours être faite en parallèle avec les montants repris dans le bilan et les résultats.

Tous les ratios sont à exprimer en pourcentage.

C'est surtout l'analyse de l'évolution de la valeur du ratio au fil des exercices qui est utile en tenant compte évidemment des investissements ou d'un changement d'orientation de l'exploitation.

Les ratios repris ci-après sont établis dans une optique économique et financière. Les ratios financiers ont une signification limitée par le fait que le bilan constitué en agriculture ne comprend pas tous les éléments du bilan classique, ce qui ne permet pas de juger sans ambiguïté les équilibres au sein du bilan de l'exploitation.

### **3.1. Ratios économiques**

#### **3.1.1 Importance des aides dans le produit**

$$\frac{\text{Aides à la production et au revenu}}{\text{Production de l'exploitation + aides à la production et au revenu}}$$

Les aides reprennent l'ensemble des aides du premier et du second pilier, ainsi que toutes les autres formes d'aide publique non exceptionnelles (sauf les subsides pour investissements en capital ou en intérêt).

La production de l'exploitation reprend la somme des productions des activités de l'exercice sans tenir compte des cessions internes.

Ce ratio détermine la part des recettes qui provient des aides sauf celles à l'investissement. Plus ce ratio est élevé, plus l'exploitation est dépendante des décisions politiques relatives à l'agriculture.

#### **3.1.2 Efficacité économique de l'exploitation**

$$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Production de l'exploitation}}$$

Ce ratio détermine la part de la production sans les aides dans l'excédent brut d'exploitation. Plus ce ratio est élevé, plus le travail réalisé par l'exploitant et sa famille est efficace.

#### **3.1.3 Efficacité économique d'une activité**

$$\frac{\text{Marge brute de l'activité}}{\text{Production de l'activité}}$$

Ce ratio détermine l'importance relative de la marge brute par rapport à la valeur de la production et mesure l'efficacité des moyens mis en œuvre.

### 3.1.4 Taux de rentabilité du capital productif

**Excédent brut d'exploitation**  
**Actifs immobilisés (hors terres)**

Ce ratio indique la rentabilité des actifs immobilisés hors terres, rentabilité approchée par l'excédent brut d'exploitation.

Plus ce ratio est élevé plus le capital immobilisé est bien utilisé.

Si un investissement important a été fait en cours d'exercice, le ratio aura diminué par rapport à l'année précédente. Mais si cet investissement est judicieux et bien dimensionné, il augmentera à terme l'excédent brut d'exploitation et donc l'exploitation devra retrouver un taux de rentabilité identique, voire supérieur. Si l'investissement n'est pas adapté à l'exploitation, celui-ci pèsera sur la rentabilité de l'exploitation.

### 3.2. Ratios financiers

#### 3.2.1 Poids des dettes financières

**Annuités de remboursement**  
**Excédent brut d'exploitation**

Les annuités de remboursement reprennent les intérêts payés et le remboursement en capital des emprunts de l'exercice.

Ce ratio indique la part de l'excédent brut d'exploitation qui est utilisée pour couvrir les engagements financiers de l'exploitation.

Plus il est bas, plus la capacité d'autofinancement est élevée en fonction de l'utilisation des moyens dégagés ou moins l'exploitation est endettée.

#### 3.2.2 Couverture des immobilisés

**Solde des emprunts à moyen et à long terme**  
**Actifs immobilisés**

Si le rapport est inférieur à 100, l'exigible emprunté à moyen et à long terme ne couvre pas l'ensemble des immobilisations à long terme :

- soit le solde est couvert par les capitaux propres, cela veut dire que les capitaux permanents de l'entreprise couvrent les immobilisés : c'est un élément positif.
- soit le solde est couvert par des dettes à court terme : une partie de l'outil de production est alors financé par des emprunts court terme ou des dettes fournisseurs : c'est un signe d'une mauvaise situation financière.

Si le rapport est supérieur à 100, l'endettement est supérieur à la valeur de l'outil de production : il y a un risque de vulnérabilité de l'entreprise car elle est entièrement dépendante de ses créanciers.

Ce ratio peut aussi être calculé en excluant la valeur des emprunts terres des dettes à moyen et à long terme, et en excluant les terres des actifs immobilisés.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 définissant les conditions d'octroi, de maintien et de suppression de l'agrément accordé aux centres de comptabilité de gestion agricole.

Namur, le 23 février 2023.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences,

W. BORSUS